

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 7

présenté par
Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Un rapport établi par le Gouvernement sur le contenu des formations et des accompagnements pour les allocataires du revenu de solidarité active est remis au comité d'évaluation de France Travail avant le déploiement de France Travail.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la remise d'un rapport du Gouvernement sur le contenu des formations et l'accompagnement pour les allocataires du RSA.

Il est effectivement important d'avoir un contenu des formations et des modalités d'accompagnement partagés.